BUREAUX: RUE NAIN TO Sel s

ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURGOING, Trois mois, 1 is add 12 fr; Six mois, 23 fr; Da an, 44 fr quill of LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr; Six mois, 27 fr; sum ois, 14 fr; L'abonnement of Louinne, sanfavis contraire.

ANNONGES: 20 centimes la ligne RECLAMES: 25 centimes la ligne Preclames: 25 centimes la ligne Preclames la

Hourse de départ des trains : Roubaix à Lille, E/15; 7 .02, 8 17, 9 47, 14 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, a. Roubaix à Tourcoing-Mouseron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 36, 10 32, 11 37, 12 37, 12 38, 14 05, 12 57, 12 38, 14 05, 12 57, 12 38, 14 05, 12 57, 12 38, 14 05, 12 57, 12 38, 14 05, 12 57, 12 38, 14 15, 14

ROUBAIX, 1" JUILLET 1874

BULLETIN DU JOUR

L'ordre du jour du Maréchal excite toujours de très viss commentaires. Les partis en prennent texte, les uns pour s'en indigner, les autres pour afficher une satisfaction qui ne paraît pas des plus motivées. Nous estimons que l'ordre du jeur du maréchal ne change rien à la aituation actuelle. Chef du pouvoir exé-cutif, le maréchal n'est ni un législateur ni un dictateur, il ne peut rien changer au régime inauguré par la loi du 20 novembre 1873.

Dès lors, que pourrions-nous dire et que pourrions-nous craindre ! L'incontestable loyauté de M. de Mac-Mahon nous est un gage qu'il n'entreprendra rien au-delé des limites que lui trace le contrat bilatéral conclu le 20 novembre dernier. Si ce pacte stipule des geran-ties du côté de M. le duc de Magenta, il en stipule aussi de notre côté, et ce serait montrer une singulière ignorance de ces garanties et méconnaître le carac-tère du maréchal de se laisser abandon-ner au découragement, ou d'écouter les conseils de la peur.

Bennissons donc toute crainte et,

Bannissons donc toute crainte et, affants dans l'honneur d'un maréchal Prince attendons avec confiance s'évatualités qui se préparent.

Des avis de l'Asie centrale font entrevoir la possibilité de complications pro-chaines entre la Russie d'une part et la Chine et le Khan de Kaschgar de l'au-

LETTRE DE PARIS

nce, particulière du Journal de Roubaix)

Paris, 30 juin 1874.

Plusteurs journaux aunoncent que M.
ucles Brun est parti pour Frohsdorf; cette
puvelle est inexacte.M.Lucien Brun sera de la fin de la semaine.

Le monde financier, en réfléchissant sur Fordre du jour du maréchal de Mac-Mahon, l'a considéré comme favorable au maintien de l'ordre, ce qui a déterminé aujourd'hui e mouvement de hausse.

de l'ordre, ce qui a déterminé aujourd'hui e mouvement de hausse.

Les avis sont très partagés sur le sort réservé dans l'Assemblée, aux propositions constitutionnelles. Quoique la lettre que l'on aviendeit avoir été écrite par M. le comte de l'aris à M. Casimir Perier, pour adhérer à sa proposition, ait été formellement démente, les membres du centre gauche n'en continuent pas moins à faire courir le bruit que les princes d'Orléans, mécontents de l'ordre du jour du marcha, auraient engagé leurs amis à voter pour la proposition Casimir Périer qui sersit assurée d'eblenir la majorité. Ces rumeurs sont, sans doute, une manœuvre du centre gauche. On allait aujourd'hui jusqu'à dire que, le lendemain du vote en faveur de la République, la nouvel le majorité aurait un ministère tout prêt dont les principaux membres seraient : Les ducs d'Audiffret-Pasquier, Decazes, MM. Laboutsye et Léon Say... Mais il e'agit de savoir si le maréchal de Mac-Mahon serait disposé à prendre un pareil ministère qui na pourrait se soutenir que par l'appui de toutes les gauches? Nous avons encore en

perspective bien des incidents imprévus qui

perspective bien des incidents imprévus qui dérangeront beaucoup de calculs.

Des lettres d'Italie signalent en Sicile un mouvement séparatiste qui tend à se déve-lopper il serait question d'établir l'état de siège dans cette province.

Voici quelques détails sur les dernières opérations de Concha et la deroute de son armée.

armée.

Rappelons que Concha, n'osait pas aborder de front les bayonnettes carlistes dans les défilés de Zornoza à Durango, où le roi l'a attendu plusieurs jours, décrivit un cercle immense autour des provinces basques pour se porter d'abord à Victoria, puis à la Risera (plaine) de Navarre. Ce mouvement plus que tournant et les préparatifs de la dernière bataille lui avaient demandé deux orands mois ! grands mois 1

Quoique disposant d'une armée de 40,000 hommes avec 2,000 chevaux et 80 pièces de canons dont 40 Krupp perfectionnés, il avança lentement du Sud vers Estella, et

il avança lentement du Sud vers Estella, et s'établit sur une ligne assez étendue, sa gauche à Lodosa, sa droite à Lavraga. Tou-jours prudent 'et pour cause, il poussa plus lentement encore par Allo et Oteiza jusqu'à Nuinera et Villatuorta.

C'est de dernier village que, grâce à ses nombreux bataillons, il se porta par un mouvement rapide jusqu'à Abarzuza, en passant par Muro, avec l'intention de prendre à revers Estella. — Les dépêches de Madrid nous ont dit qu'il était entré à Abarzuza le 26, et qu'il a trouvé la mort à Muro le 27. Muro le 27.

En dépit des renforts qu'on enverra aujourd'hui à Zabala, comme on en envoya dans le temps à Serrano, l'enthousiasme des bataillons royalistes au milieu desquels se trouvent actuellement le roi don Carlos et la rovalistes trouvent actuellement le roi don Carlos et la reins dona Marquerita, leur foi inaltérable, leur dévouement à leurs fueros, si imprudemment menacés par Concha, enfin, la confiance que leur inspire leurs derniers succès, tout prédit que Dorregaray battra prochainement Zabala près d'Estella, comme le maréchal Elio battit à Sommorostro le maréchal Serrano dans les mémorables journées des 25, 26 et 27 mars. nées des 25, 26 et 27 mars.

nées des 25, 26 et 27 mars.

Ajoutons que le lieutenant général Zabala n'a ni les connaissances militaires ni la réputation de stratégiste du maréchal Concha; l'armée des républicains a perdu son mélleur chêf et Zabala, pas plus qu'aueun autre, ne saurait le remplacer.

Il fit ses premières armes sous Espartero qui était très lié avec son père en Amérique. Progressiste comme son protecteur jusqu'en 1854, il seconda le maréchal O'Donnel dans son pronunciamiento, et devint un des douze hommes de cœur de l'Union libérale. Chose étrange dans tout autre pays que l'Espagne. étrange dans tout autre pays que l'Espagne révolutionnaire: quoi que officier de cavile-rie, il a été ministre de la marine i... aous le retrouvons en 1848 avec la coalition de

cadix et depuis, auprès de Serrano.

Le journal l'Avenir militaire a été vendu aujourd'hui à la société Dallez et Coui, publie déjà le Moniteur universel, le Bulletin du Soldat et plusieurs autres recueils quotidiens et hebdomadaires.

P.S.—Les bonanaristas dans l'As-

P.-S.— Les bonapartistes dans l'Assemblée ne dissimulent pas leur mauvaise humeur contre l'ordre du jour du maréchal.

chal.

Si la proposition Casimir Périer était rejetée par l'Assemblée, le centre gauche menace toujours de déposer une demande de dissolution, mais elle n'est pas beaucoup du goût d'un certain nombre de membres de ce groupe parlementaire et même de la gauche qui ne sont nullement assurés de leur réélection.

C'est seulement vendredi mocha in que la 18° commission d'initiative coccupera de la proposition du duc de La chefeucauld-Bisaccia.

DE SAINT-CHERON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du mardi 30 juin.

La séance est ouverte à 2 heures 30.

Le procès-verbal est lu et adopté sans rectification.

M. Valsan demande un congé d'un mois pour raison de santé. Cette demande est renvoyée à la commission des congés.

M. Charles Rolland depose, au nom de M. Rampont, le rapport de la commission chargée d'examiner la convention postale conclue entre la France et l'Uruguay.

Ce rapport conclut à l'approbation de la convention.

convention.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de M. Savoye et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de rendre les navires susceptibles d'hypothèques.

Dans la dernière séance, on s'était arrêté à l'article 9

à l'article 9.

à l'article 9.

Les vingt articles restants sont adoptés sans débat et l'Assemblée décide qu'elle passera à la 3me délibération.

L'ordre du jour appelle la 3me délibération du projet relatif à l'électorat municipal.

Sur la demande de M.Baragnon, l'Assem-blée discute d'abord le projet concernant de

Journal official.

Le sous-secrétaire d'Etat déclare que l'Assemblée est libre de modifier ou de conserver le format du journal, mais constate que le format actuel entraîne un surcroit de dé-

M. Faye demande le renvoi du projet à

M. Faye demande le renvoi du projet à la commission du budget.
M. Liresporteur Ancel objects que ce renvoi est inutile.
M. Baragnon déclare qu'il fant régles définitivement, une question qui ne saurait demeurer plus longtemps en saspens.
M. Faye insiste pour le renvoi du projet à la commission du budget.
L'Assemblée passe à la discussion des articles.

L'article 1er (exemption du droit sur le papier, est adopté.

M. Savary propose un paragraphe additionnel, pertant que ce privilége sera étendu aux suppléments de journaux consacrés aux compterendus officiels des séances de l'Assamblée et aux documents législatifs.

M. Ancel et M. Baragnon combattent cet amendement.

L'amendement Savary est rejeté par 373 voix contre 287.

Sur l'art. 2, M. Paul Cottin demande que le crédit demandé soit reporté de l'exercice de 1874 à calui de 1876.

L'orateur conclut au renvoi de l'article à la commission.

la commission. Le président et M. le rapporteur Ancel

s'opposent au renvoi. M. Ancel s'oppose aussi au transfert de la dépense. L'amendement Cottin est rejeté, et l'article

Un scrutin s'ouvre sur l'ensemble du projet, qui est adopté par 537 voix con-

M. le Marquis de Franclieu déclare que le ministre a refusé de lui répondre relativement à une question concernant un article du *Figaro* d'hier. L'orateur dépose un projet de loi tendant à la répression des délits de presse et de-

mande l'urgence et le renvoi immédiat à une commission spéciale.

M. de Franclieu dit qu'il faut mettre fin à l'arbitraire et levre l'état de sière.

Il ajoute que l'on trate une coment les journaux des diverses opinions.
L'orateur poursuit en déclarant qu'il faut pratiquer la liberté sur la base du respect des droits de chacun.

M. de Franclieu dit ensuite que le pouvoir exécutif ne doit pas êtré juge et partie, et que les discussions des tribunaux et du jury ont été ssuvent un scandale.

Le président fait observer à l'orajeur qu'il dépasse les limites de la discussion.

dépasse les limites de la discussion.

Le marquis de Franclieu explique le sens de ses paroles, en les atténuant, et donne ensuite lecture d'un projet de loi en 11 articles, supprimant l'autorisation préalable, le cautionnement, la juridiction de droit commun, créant un jury spécial pour la presse et donnant au gouvernement le droit de suspension pour deux mois seulement et sauf approbation ultérieure du jury spécial, lequel se composera de quinze membres (trois membres de l'Assemblée, trois nommés par le conseil d'Etat, trois par la cour (trois membres de l'Assemblée, trois nommés par le conseil d'Etat, trois par la cour de cassation, trois par le syndicat des journaux de Paris, trois par le syndicat des journaux de province).

L'orateur produit à l'appui de la démande un article du Figaro, concernant le maréchal de Mac-Mahon, article qu'il considère comme une excitation à la révolte.

La président déclare qu'il na s'arit nas

Le président déclare qu'il ne s'agit pas d'apprécier un article de journal, mais d'im-pliquer la demande d'urgence.

L'urgence, mise aux voix, n'est pas déela-

La proposition est renvoyée à la commis-on d'initiative.

L'Assemblée passe à la 3me délibération sur le projet relatif à l'électorat municipal. M. le rapporteur de Chabrol, expose le résultat des délibérations de la commission. Il fait remarquer que le nouveau projet dint le sectionnement de la commune en autoss et adjoint aux commissions de révi-tion des listes électorales deux délégués péciaux du conseil municipal.

M. Jouin combat le projet.

Il dénie aux mandataires du suffrage di ressel le pouvoir de restreindre ou de primer le droit de leurs mandats.

L'orateur invoque l'opinion exprimée par M. de Fourtou en 1871, et par MM. Pradié et Lucien Brun.

M. Jouin ajoute que l'on veut dépouiller les pauvres de leur droit électoral, et qu'une

les pauvres de leur droit électoral, et qu'une Assemblée chrétienne ne pourra pas voter pour le projet de loi en discussion.

M. le rapporteur de Chabrel demande à répondre à M. Jouin et dit qu'il apportera demain une réfutation sérieuse.

La séance est levée à 3 h. 55.

CHRONIQUE .

La Presse dément d'une manière formelle les bruits d'après lesquels « un grave dissentiment anrait existé ces jours derniers entre M. de Fourtou et M. Léon Renault, à l'occasion des perquisitions qui ont été laites chez quelques bonapartistes et au siége des correspondances politiques. »La Presse ajoute, que ce bruit est d'autant plus inexact que les perquisitions n'ont pas été ordonnées par M. le ministre de l'intérieur, mais bien par l'autorité judiciaire et qu'en cette circonstance M. le préfet de pelice n'est intervenu que comme agent de cette autorité.

Le Pays démant le bruit d'après, des perquisitions auraient été faite quelques rédacteurs de ce journal.

de la Motte ent amené la salais deux cents photographies du p rial.

Dans la soirée du 29, il y a eu à un banquet communiste auquel Rochefort, Jourde et Paschal Gr Rochefort, Jourde et Paschal Groudernier a prononcé, en faveur de l'mune, un discours où il eat quest communistes et de la prépondern « admirables » principes de la Cos « Ces principes, a ajouté l'orateur, par prévaloir et le repos engendrara l'U. La réunion s'est séparée en chan Marseillaise.

La Presse de Vienne, du 28 juin, d qu'on a donné avis à M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la Républiqu française, du prochain passage de S. M. l'm pératrice Elisabeth. La Presse ajoute qu S. M. séjourners cinq ou six jours à Pari et qu'elle descendra probablement à l'hôte de l'Ambassade d'Autriche.

de l'Ambassade d'Auriche.

Le grand duc Constantin de Russie, arrivé à Vienne, le 27, a été reçu à la gare par l'Empereur, les archidues Albert et Gullaume, le prince Pierre d'Oldenbourg, l'ambassadeur de Russie et d'autres personnages avec des honneurs extraordinaires. Una dépèche du 30 nous apprend qu'un dinerde gala a eu lieu en l'honneur du grand duc et que l'ampereur François-Joseph aporté un toust à la santé de son cher ami le Czar, à sa valeureuse armée, aux flottes russes et au grand amiral présent, le grand duc Constantin. Le grand duc a remercié l'empereur et lui a renouvelé ses félicitations au nom du Czar, de l'armée russe et de l'ordre de Saint-Georges. Il a dit en terminant : « Dieu protège et conserve Voire Majesté et sa fidèle armée! Le grand duc Constantin est reparti pour Varsovie.

M. Alexandre Dunas fait savoir au Figure que c'est à son insu et sans son autorisation que l'auteur anonyme de la brochure : la Retour du Christ a imprimé la lettre touta intime que ce jeurnal a reproduite dimacha dernier. L'avoué de M. Alexandre Dumas est chargé de poursuivre cette affaire devant les tribunaux.

Le Gaulois annonce que M. l'abbé Audo et M. l'abbé Fléchant, curés desservants des paroisses d'Houat et d'Hœdic (Belle-Islem Mer), ont été récemment nommés adjoints spèciaux de ces deux villages par un décret présidentiel.

Après avoir reproduit cette nouvelle, le Gaulois, stupéfait d'un pareil scandale, c'écrie.

s'écrie:

« N'y a-t-il pas là une violation des règles déterminées par le Concordat et par le Code civil lui-même ? Nous appelons sur ce point l'attention de l'Assemblée.

Pour achever d'indigner le Gaulois, apprenons-lui que non-seulement MM. Audo et Fléchant sont les maires des paroisses d'Houat et d'Hœdic, mais qu'ils cumulent avec les fonctions d'agents du pouvoir écutif, celles de juge de paix et de commissaires de police.

Avant de dénoncer ces deux honorables desservauts, le Gaulois aurait bien dû-s'informer de la situation particulière des com-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 2 JUILLET 1874.

-- 4 ---ZINGARA

IV. - CELLE DU PÈRE. - (SUITE.)

Je savais d'ailleurs que L'ombard s'était échappé de sa prison. Peut-être le retrouverais-je sur mon chemin.

s'était échappé de sa prison. Peut-être le retrouverais-je sur mon chemin. J'avais à me venger moi-même.

Mais dans cette guerre où j'allais m'engager, corps et âme, il fallait te mettre à l'abri, toi, mon pauvre enfant!

Nous séparer, ne plus te voir, c'était aù-dessus de mes forces. Eh! qui donc m'aurait donné du courage? J'achetai cette maison, ie t'y cachesi iv vécus. cette maison, je t'y cachai, j'y vécus chaque soir, dès que le sommeil avait fermé ta paupière, je ceignais mes reins pour la lutte, et je me mettais en chasse. Oh! les commencements ont été rudes. Tout était de créer, tout nous faisait obstacle. Il a fallu l'initiative de Colbert et l'autorité de Louis XIV pour organiser la défense sociale.

la défense sociale. Un lieutenant de police fut enfin Un lieutement de police fut enfin nommé, M. de la Reynie, homme d'intelligence et de cœur. Depuis lors, que de réformes l que de progrès l J'en devins le principal agent. C'est le vrai roi de Paris, il m'appelle son premier ministre. Il a su me récompenser en m'accordant surtout son amitié, son esMais les autres! mais toi-même, si j'avais parte plus tôt! Je parle aujour-d'hui parce que ma tâche est terminée, parce que je brends ma retraité et que, d'autre part, je te crois en âge de raison. Qui sait eppendant, lorsque tu vas apprendae le nom d'emprunt sous lequel j'ai combattu, qui sait, dans le premier moment, si une rougiras nes de ton moment, si tu ne rougiras pas de ton père! Oh! je connais le préjugé du monde et sa lache ingratitude l Ceux qui veillent dans l'ombre à la sécurité d'une ville, ceux qui se dévouent pour sauvegarder les biens, la vie de ses habitants, on les renie, on les méprise! Heureusement, ils ont la satisfaction du devoir accompli, la conscience des ser-vices rendus à l'humanité!

M. Mathias s'arrêta. Cette longue conété dites avec un accent de sincérité, d'amertume et de bravoure attestant tout ce qu'il avait souffert. Rien qu'à le voir en ce moment, on devinait quel terrible adversaire ce devait être pour ceux qu'il avait juré de réduire à l'impuissance du mal.

Sa taille venait de grandir, ses muscles s'étaient gonflés; sa physionomie se transfigurait, superbe d'énergie et de volonté. Il y avait eu des flammes dans son regard et parfois dans sa poitrine élargie sous un souffle impérieux, comme des rugissements. Un lion !

— Père, demanda le jeune homme
palpitant d'émotion, mon père, mais
quel est donc ce nom sous lequel tu t'es rendu si redoutable?

Tout à coup du dehors, on frappa à la petite porte de la ruelle.

— Attends! répondit-il, tu vas le sa-

voir. Et, s'éclairant de la lampe, il alla ou-

vrir. V. LE SACRIFICE D'ABRAHAM.

M. de la Reynie, a la suite de l'alga-rade de Versailles, s'en était revenu furieux et navré, non-seulement des reproches du roi, mais surtout de ceux que ne lui ménageait pas son propre

Sous tous les gouvernements, les fonctionnaires se modèlent sur le maître. Dans sa sphère, le lieutenant de police était un autre Louis XIV. Tout devait réussir à sa volonté. Il n'admettait pas l'impossible.

Ajoutons que lorsque de tels homm Ajoutons que lorsque de tels nommes sont exaltés par le sentiment du devoir, les choses n'en marchent pas plus mal, au contraire. Tel était le cas de M. de la Reynie. Il avait accepté la mission d'assainir Paris, au moral comme au physique. Dans ce dernier ordre d'idées, les lanternes, de création toute récente, attentions son initiative dans l'autre. attestaient son initiative; dans l'autre également, il ne vouleit plus de ténèbres. Or, des ravisseurs, des meurtriers échap-paient à sa clairvoyance et le bravaient impunément. Un pareil affront n'avait que trop duré déjà !

Tandis qu'il causait avec le marquis de Gèvres, une estatette courait en avant, porteur d'un ordre de convocation im-médiate pour les inspecteurs de quartier. En les attendant, dès que le lieutenant de police mit pied à terre dans la cour de son hôtel de la rue Neuve-des-Capucide son notel de la rue neuve-des-capuci-nes, tous les chess de bureau furent mandés dans son cabinet. Là, jouant à son tour le rôle du roi, il exposa la situation, s'informa si l'on n'avait rien découvert, et, sur la réponse négative de ses subordonnés interdits et trem-

- Qu'est-ce à dire! s'écria-t-il, et pourquoi donc êtes-vous ici, Messieurs? Vous me devez compte de la sécurité des Parisiens!... Quoi I sous mon adminis-tration, la capitale deviendrait un repaire de bandits i... Quoi des jeunes gens disparaîtraient, et sans qu'on puisse même retrouver leurs cadavres!... Il faut une tombe aux victimes; aux familles, une vengeance; aux coupables, le châtiment ... et cela dans deux ou trois jours! Vous m'entendez? Trois jours, et pas un de plus. Je le veux, etc.,

Bref, le discours du monarque, à cela rès qu'au lieu de dire « sous mon règne », il avait dit « sous mon admi-nistration », et qu'ayant reçu pour suprème délai huit jours, il n'en donnait

Ces mêmes paroles, une heure plus tard, les vingt inspecteurs les enten-daient sortir de la bouche de leur chef, daient sort de la bouche de colère et d'effroi, les répéter à leur tour aux brigades dont ils disposaient, de sorte que, le soir même, il n'y avait pas un recoin du ministère, pas un des

commissariats de la ville, où l'ultima-tum royal ne fût parvenu d'échos en

Mais on n'en était pas plus avancé.
Depuis un mois, cependant, les investigations, les poursuites avaient été des plus ardentes. Une foule de rapports, déjà résumés par le secrétaire général, venaient d'en fournir la preuve.

— Afi ! maugréa le lieutenant de police en froissant cet écrit, ah ! les maladroits ! les imbéciles ! Que n'avons-nous ici M.

(Une parenthèse est ici nécessaire, à l'adresse surtout de la mémoire de notre regretté confrère et ami Gaboriau. Nous ne lui empruntens pas le nom de son illustre policier moderne. Notre Lecoq existait depuis deux siècles dans les ar-chives, et depuis une quarantaine d'an-nées dans les Mémoires de Peuchet, où nees dans les Memoires de Peuchet, ou nous avons trouvé le sujet de ce récit vraiment historique. Il y a des noms prédestinés, voilà tout.)

Au moment même où M. de la Reynie

venait de le prononcer, on lui anno l'agent Bouletord.

— Si ce n'est point pour l'affaire des disparitions, je ne reçois pas ! . . . L'huissier sortit, et, revenant pres-

qu'aussitôt : - C'est de la part de M. Lecoq qu'il

- C'est de la part de M. Lecoq qu'il sollicite une audience.
- Lecoq l... Ah l... qu'il entre!
Bouletord ne se at pas attendre.
C'était un homme musculeux et trapu.
Le torse et les membres d'Hercule.
Quand à la tête, un bouledogue.